



THÉORIE

ANIMAUX DE FERME

MAI 2012

Table des matières

1. Généralités	3
1.1 Les animaux de ferme en recherche	3
1.2 Bien-être animal	3
2. Réglementation et lignes directrices.....	4
2.1 Transport – Règlement sur la santé des animaux (partie XII) - ACIA	4
2.2 Manipulation et abattage sans cruauté – Loi sur l’inspection des viandes (articles 61 à 80) - ACIA	4
2.3 Souffrance – Code criminel du Canada (articles 444 à 446).....	5
2.4 Organisations provinciales et non gouvernementales.....	5
3. Acquisition des animaux et hébergement	5
3.1 Choix du modèle expérimental	5
3.2 Hébergement et alimentation.....	5
3.4 Enrichissement du milieu	6
4. Identification et dossiers	7
4.1 Identification	7
4.2 Suivi de santé.....	7
4.3 Les maladies	7
5. Manipulations des animaux	8
5.1 Manipulations.....	8
5.2 Contention.....	9
5.3 Gestion de la douleur	10
5.4 Chirurgie	10
5.5 Point limite	11
6. Santé et sécurité.....	12
6.1 Zone de fuite	12
6.2 Les ruades.....	12
6.3 Les écrasements, les coincements et les charges	12
6.4 Les coups de tête et de queue	13
7. Fin de l’utilisation	13
7.1 Retour au troupeau ou consommation humaine.....	13
7.2 Euthanasie	13

Animaux de ferme

1. Généralités

1.1 Les animaux de ferme en recherche

Les animaux de ferme diffèrent sensiblement des animaux utilisés de manière usuelle en recherche. Les mammifères et les oiseaux qui sont utilisés servent notamment à étudier l'alimentation, la reproduction animale, la régulation des productions animales, etc. Parmi ces animaux, nous comptons les bovins, les chèvres, les porcs, la volaille et les espèces sauvages d'élevage comme les visons.

L'utilisation des animaux de ferme en recherche doit se faire en respectant les mêmes principes que pour tout autre animal, soit :

- respecter et appliquer la règle des trois R;
- traiter les animaux avec calme et douceur;
- soulager la douleur ou la détresse.

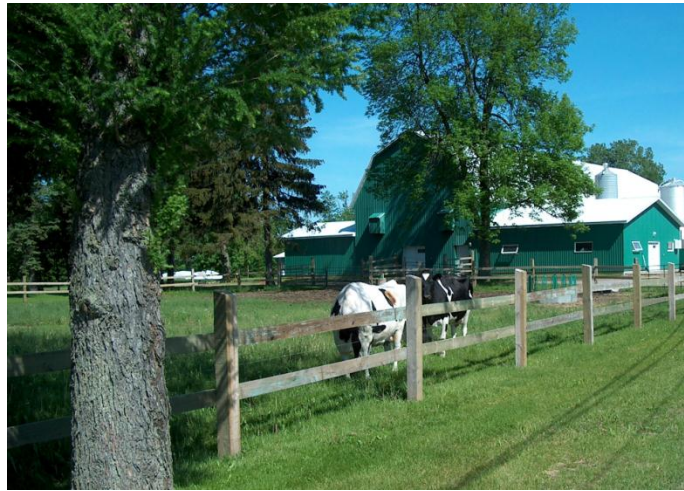
1.2 Bien-être animal

Bien sûr, les animaux de ferme utilisés en recherche doivent aussi être traités selon les lignes directrices du CCPA. Une technique ne peut être pratiquée seulement parce qu'elle est fréquemment utilisée dans l'industrie agricole. Les normes de cette industrie sont différentes de celles du CCPA. La règle des trois R doit être appliquée avec la même rigueur qu'avec les animaux de laboratoire habituels et des procédures normalisées de fonctionnement (PNF) doivent être rédigées, consultées et respectées pour toutes les manipulations effectuées. Les PNF doivent traiter de tout ce qui a trait aux soins des animaux.

Le bien-être est relié à trois facteurs principaux soit l'état de santé de l'animal, la vie naturelle et l'état affectif de celui-ci. Un bon état de santé ou fonctionnement biologique implique que l'animal est en santé, qu'il n'est pas blessé et qu'il conserve le rythme de croissance, la productivité et la capacité de reproduction désirés. Pour des raisons tant pratiques qu'économiques, un grand nombre de pratiques adoptées par l'industrie agricole moderne porte peu attention au concept de vie naturelle ce qui rend cet aspect du bien-être plus difficile à saisir et à mettre en œuvre. Cependant, plusieurs améliorations aux conditions d'hébergement peuvent être apportées. Finalement, l'animal ne doit pas être en contact avec des situations aversives impliquant de la douleur ou de la détresse.

Le bien-être animal est primordial pour avoir un modèle expérimental en santé physique et psychologique. Une diminution du bien-être de l'animal peut se traduire par un changement de comportement, une baisse de productivité ou encore des résultats expérimentaux faussés.

Le bon contact entre les humains et les animaux est un des facteurs les plus importants en ce qui a trait au bien-être animal. C'est pourquoi il faut sensibiliser tous les utilisateurs à adopter une approche lente et calme comme gratter et flatter l'animal en l'approchant. L'enrichissement, les conditions d'hébergement, le contrôle de la douleur et de la détresse sont aussi des facteurs déterminants du bien-être de l'animal. Si pour des raisons scientifiques justifiées et approuvées par le CPA l'un de ces facteurs n'est pas optimal, le chercheur doit tenir compte de l'atteinte au bien-être de l'animal lors de l'interprétation de ses résultats.



« Les chercheurs devraient s'efforcer d'atteindre les objectifs scientifiques tout en respectant les meilleures normes possible en matière de bien-être des animaux. »

2. Réglementation et lignes directrices

2.1 Transport – Règlement sur la santé des animaux (partie XII) - ACIA

Ce règlement est mis en application par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce règlement détermine les critères de conception des types de véhicules, les exigences en matière de litière et en transport selon les espèces. Lors de l'acquisition d'animaux, il faut respecter certains facteurs et s'assurer de choisir un fournisseur réputé. Le transport des animaux ainsi que leur identification doivent respecter les normes et règlements en vigueur. Selon les besoins, une période de quarantaine peut être nécessaire. La période d'acclimatation étant essentielle, celle-ci doit répondre aux besoins des animaux.

Le transport doit donc être conforme à ce règlement du gouvernement fédéral et respecter le code de pratique du Conseil national pour le soin des animaux d'élevage (CNSAE). Il est important d'acquérir ces animaux d'un fournisseur respectant ces exigences du milieu.

2.2 Manipulation et abattage sans cruauté – Loi sur l'inspection des viandes (articles 61 à 80) - ACIA

Cette loi établit les normes lors de la manipulation et l'abattage sans cruauté des animaux destinés à la consommation dans les abattoirs agréés par le fédéral. Elle interdit la mise en pratique de mesures causant de la douleur ou de la détresse qui peut être évitée. Les besoins d'abreuvement et d'alimentation sont aussi précisés.

2.3 Souffrance – Code criminel du Canada (articles 444 à 446)

Ce code juridique fédéral interdit à toute personne de faire volontairement souffrir un animal que ce soit par la négligence ou en infligeant de la douleur ou des blessures. L'article 444 vise particulièrement les bovins, alors que les articles 445 et 446 portent sur tous les autres animaux, y compris les oiseaux.

2.4 Organisations provinciales et non gouvernementales

Le CNSAE propose des Codes de pratiques recommandés pour le soin et la manipulation des animaux de ferme. Lorsque des projets de recherche sont directement pertinents à l'industrie agricole, ces codes de pratique devraient servir de normes minimales, mais elles doivent être approuvées par un comité de protection des animaux (CPA). **Il est faux de croire qu'une pratique est acceptable dans un contexte de recherche scientifique parce qu'elle est courante en pratique agricole.**

3. Acquisition des animaux et hébergement

3.1 Choix du modèle expérimental

Avant toute chose, le chercheur doit démontrer que les méthodes alternatives ne permettent pas l'atteinte de son objectif scientifique. Il existe plusieurs méthodes alternatives et celles-ci doivent être étudiées et prises en considération avant d'opter pour l'utilisation d'animaux.

3.2 Hébergement et alimentation

Puisque les conditions d'hébergement peuvent interagir avec l'état de l'animal, et donc sur les résultats de l'étude, il est important de s'intéresser aux facteurs suivants lors de la préparation des locaux d'hébergement :

- le type d'hébergement;
- l'espace alloué par animal doit être suffisant pour que chaque animal puisse se reposer et manger sans qu'il y ait de compétition excessive;
- les planchers et les surfaces doivent être sécuritaires pour les mouvements de l'animal et ne devraient pas être abrasifs;
- l'aire de repos et la litière doivent être confortables et maintenues sèches;
- un système de traitement de fumier pour éviter l'accumulation de fumier qui peut causer la libération de gaz dangereux comme le sulfure d'hydrogène, l'ammoniac et le méthane;
- la qualité de l'air et le système de ventilation doivent être contrôlés et vérifiés fréquemment;
- l'intensité et le temps d'éclairage : les animaux de ferme ne doivent pas être gardés dans la noirceur complète et les lumières ne doivent pas être allumées de façon continue.

Au niveau du type d'hébergement, 3 facteurs doivent être pris en considération pour effectuer le meilleur choix :

- **milieu physique** : choisir la bonne litière en quantité suffisante, offrir un espace de marche et de repos, assurer un niveau d'hygiène adéquat;
- **milieu social** : héberger les animaux en groupe et vérifier leur compatibilité, si l'isolation est nécessaire offrir un contact visuel;
- **confort individuel des animaux** : encourager les comportements naturels, réduire l'isolation et la contention et offrir un endroit suffisamment grand pour se coucher confortablement.

Pour bien répondre aux besoins des animaux de ferme, les installations devraient fournir :

- un abri pour protéger des intempéries si l'hébergement est à l'extérieur;
- un accès à une source d'eau potable et à des aliments appétissants et nutritifs;
- une bonne qualité de l'air;
- un espace pour faire de l'exercice avec, si possible, un accès extérieur;
- un espace suffisant pour se reposer sans compétition;
- un espace pour uriner et déféquer distinct de l'espace de repos;
- un espace pour favoriser le milieu social lorsque cela le permet;
- un endroit séparé pour les animaux ayant des besoins particuliers.

3.4 Enrichissement du milieu

L'enrichissement du milieu contribue au bien-être animal. L'enrichissement peut être choisi afin de stimuler des comportements naturels chez l'espèce, par exemple :

- fournir de la litière à une truie gestante;
- fournir des tétines artificielles à un veau;
- fournir des bains de poussière au poulet.

La présence d'éléments d'enrichissement est appréciée des animaux. Il faut préciser que, pour être efficaces, les dispositifs d'enrichissement devraient présenter un intérêt durable pour les animaux. Pour ce faire, il est recommandé d'opter pour des dispositifs qui peuvent être manipulés, voire détruits par les animaux. Le milieu peut également être enrichi en renouvelant fréquemment les objets, ce qui donne l'impression de nouveauté dans le milieu.



4. Identification et dossiers

4.1 Identification

Chaque animal doit avoir un dossier individuel comprenant des informations de base comme l'âge, le sexe et le poids de l'animal, ainsi que des données pertinentes antérieures comme les antécédents médicaux et nutritionnels.

À l'arrivée, chaque animal se voit attribuer un dossier expérimental comprenant les informations utiles pour le personnel, comme :

- le numéro du protocole;
- le nom du chercheur principal;
- les coordonnées de la personne à rejoindre en cas d'urgence;
- le résumé des procédures expérimentales.

Un système d'identification permanente devrait être mis en place. Toutes les méthodes d'identification qui s'appliquent directement sur l'animal (ex. étiquetage de l'oreille) devraient être effectuées par une personne expérimentée. Une mauvaise exécution de la marque d'identification pourrait la rendre difficile à lire et peut également blesser l'animal.

L'identification des animaux devrait être effectuée selon les lignes directrices fédérales ou provinciales : <http://www.atq.qc.ca/index.php/fr/boucles>

4.2 Suivi de santé

À l'arrivée des animaux, le personnel doit examiner chacun d'entre eux et noter toute observation de comportements, données physiologiques ou états physiques anormaux. Avant de commencer l'expérimentation, les animaux devraient avoir une période d'acclimatation à leur nouvel environnement ainsi qu'une quarantaine pour détecter la présence de problème de santé avant le début des procédures. La quarantaine permet aussi d'isoler les nouveaux arrivants des animaux déjà présents pour éviter une contamination entre eux. La durée de l'acclimatation des animaux dépend notamment de l'espèce animale, de l'âge de celui-ci, des conditions d'hébergement antérieures et du régime alimentaire.

La durée de la quarantaine varie en fonction de l'espèce et de la période prévue pour la manifestation d'agents pathogènes soupçonnés ou craints. Les animaux en quarantaine doivent être régulièrement suivis pour noter tous changements dans leur consommation alimentaire ou l'apparition de signes cliniques. De préférence, la quarantaine et la période d'acclimatation devraient être effectuées en même temps.

4.3 Les maladies

Les animaux de ferme peuvent être porteurs de maladies transmissibles aux autres animaux et/ou aux humains. Un programme d'entretien régulier des installations doit être mis en place et respecté. Les utilisateurs doivent quant à eux respecter les exigences vestimentaires qui

peuvent varier d'une espèce à l'autre. Les utilisateurs peuvent aussi recevoir différents vaccins au besoin lorsque le risque de contracter une maladie est élevé.

N'hésitez pas à consulter la liste des Fiches techniques santé et sécurité : pathogènes (FTSSP) de l'Agence de santé publique du Canada. Ces fiches vous renseignent sur plusieurs maladies transmissibles aux humains (zoonoses) et autres :

<http://www.phac-aspc.gc.ca/msds-ftss/index-fra.php>



Exemple de teigne

Les maladies sont l'une des plus importantes variables pouvant nuire à un projet de recherche. L'effet d'une maladie dépend entre autres de l'animal (espèce, âge, sexe, etc.), de la présence de stress, de douleur ou de détresse et de la virulence de l'agent pathogène, si tel est le cas. Qu'elles soient infectieuses ou non, les maladies concomitantes peuvent entraîner des difficultés à interpréter les résultats obtenus. Il est important de signaler le plus rapidement possible toute anomalie observée sur un animal au personnel vétérinaire.

5. Manipulations des animaux

Le stress affecte de bien des façons l'état physique et psychologique des animaux et donc, les résultats expérimentaux. Il est donc important de faire le maximum pour éviter de causer du stress aux animaux. Il faut éviter les mouvements brusques et les approches rapides, l'utilisation d'aiguillons électriques et la traction de la queue ou des oreilles. Une approche lente et calme doit être priorisée. L'animal peut être gratté et caressé pour le calmer. Dans le cas de stress causé par une procédure expérimentale, l'administration de sédatif ou tranquillisant doit être considérée. Certaines procédures répétitives et douloureuses comme les prises de sang peuvent entraîner des réactions d'aversion. Des méthodes de raffinement peuvent être employées, comme l'application d'un analgésique topique ou la pose d'un cathéter.

5.1 Manipulations

Lors des manipulations sur les animaux de ferme, il faut toujours identifier les risques potentiels avant de commencer. Les animaux de ferme sont souvent massifs et il est important de se référer aux PNF en place pour effectuer correctement les manipulations. Pour travailler de façon sécuritaire, il faut aussi connaître :

- le comportement de l'espèce utilisée;
- le mode de formation des troupeaux;
- les voies d'évasion des animaux;
- une voie de sortie rapide dans l'enclos en cas de danger;
- les techniques de manipulation sécuritaire.

Il est important lorsque l'on travaille avec ces animaux de toujours agir calmement, avec douceur et d'annoncer notre arrivée avec des paroles douces pour ne pas surprendre les animaux et risquer de se faire bousculer. Étant donné leur grosseur et leur force, l'utilisation d'appareil de contention peut parfois être nécessaire.

Il faut aussi porter une attention spéciale aux manipulations de certains animaux en fonction de leur situation (animaux en période de reproduction, mises bas ou allaitement, etc.). Il existe aussi quelques précautions à prendre pouvant s'appliquer à la plupart des animaux de ferme :

- en présence d'un animal attaché, approcher l'animal par-derrière en signalant sa présence (parole douce et main sur son arrière train) et s'avancer du côté gauche de l'animal;
- pour les vaches en lactation, approcher les vaches du côté où elles sont habituées de se faire traire;
- porter des chaussures antidérapantes et avec embout en acier;
- privilégier le travail en équipe;
- se déplacer parallèlement à l'animal et ne pas le laisser vous doubler;
- ne jamais enrouler la corde d'un licou autour de votre bras;
- ne pas retenir un animal par l'avant (l'animal pourrait charger);
- éviter d'imposer des efforts au dos de l'animal, privilégier les jambes;
- mettre un pont par-dessus le dalot pour sortir les vaches (elles ont peur des espaces vides et pourraient paniquer);
- voiler partiellement ou totalement la vision de l'animal;
- travailler dans un endroit sec lors de l'utilisation d'appareil électrique (ex. rasoir);
- travailler dans un endroit avec une bonne ventilation lors de manipulations dégageant des poussières (ex. lors de taille des onglons).

5.2 Contention

Des dispositifs de contention pour la manipulation des animaux de ferme peuvent être utilisés pour rendre la procédure plus sécuritaire pour l'animal et le manipulateur. Il ne faut pas hésiter à les utiliser, mais il faut être formé pour le faire adéquatement. Les dispositifs de contention doivent être adaptés à l'espèce et ne doivent pas servir à l'hébergement quotidien. Les animaux doivent être conditionnés aux appareils de contention avant le début de la procédure, afin de les habituer à la contention et d'éviter des accidents. Dans certains cas, il est possible de conditionner les animaux en utilisant des récompenses alimentaires. Cette méthode incite l'animal à amorcer le mouvement vers le dispositif et réduit le stress lié aux manipulations. Il ne faut jamais oublier que même dans les meilleures conditions, un dispositif de contention causera toujours un certain inconfort à l'animal et il est de notre devoir de réduire cet inconfort au meilleur de nos capacités. Certains appareils de contention peuvent entraîner des blessures, comme des contusions par exemple. Les animaux doivent alors être suivis et traités au besoin pour y remédier.

Les animaux ne devraient pas être maintenus dans des dispositifs de contention pour une période prolongée sans approbation du CPA (la période de contention devrait toujours être le minimum requis) et l'électro-immobilisation ne doit pas être utilisée. L'utilisation d'aiguillons électriques est autorisée seulement si ne pas y recourir représente un risque ou un stress additionnel pour les animaux. Un bon suivi des animaux en contention doit être établi et des points limites doivent être précisés, afin d'évaluer en cas de problème si l'animal doit être retiré temporairement ou de façon permanente de l'appareil de contention.

Dans le cas de cages métaboliques utilisées pour les animaux de ferme, l'espace dans ces dernières devrait être suffisant pour que l'animal puisse manger, se lever et se reposer normalement et confortablement. Une période de conditionnement devrait être prévue pour l'utilisation de ces cages. Puisque les animaux de ferme vivent souvent en troupeau et partagent ainsi leur chaleur, leur état thermique dans les cages métaboliques doit être suivi de près par un personnel qualifié et des mesures doivent être prévues pour contrer une perte de chaleur importante.

5.3 Gestion de la douleur

Plusieurs interventions courantes sur les animaux de ferme causent de la douleur temporaire ou chronique, comme l'écornage, le marquage, etc. La douleur ressentie par l'animal peut avoir un effet négatif sur sa santé et fausser les résultats de l'étude. Le chercheur doit prioriser l'usage d'analgésiques et d'anesthésiques pour contrer la douleur que pourrait ressentir l'animal lors de procédures invasives. En ce sens, toute expérimentation causant de la douleur doit être accompagnée d'un protocole de gestion de la douleur. Le choix du produit et de la posologie doit se faire en consultation avec un vétérinaire. Le personnel travaillant sur ces études doit avoir pris connaissance des PNF en place pour les techniques se rattachant au protocole de gestion de la douleur et doit savoir reconnaître les signes de douleur ou de détresse chez l'animal.

5.4 Chirurgie

Lorsqu'une chirurgie est prévue au protocole ou faite en urgence, le processus suivant doit être respecté :

- analgésique avant l'intervention;
- anesthésique sédatif pendant la chirurgie;
- analgésique après la chirurgie.

Les chercheurs en collaboration avec un vétérinaire doivent donc prévoir des méthodes d'analgésie et d'anesthésie appropriées en fonction des interventions et de l'espèce utilisée. Le personnel effectuant les interventions doit avoir été formé et qualifié pour un bon suivi d'anesthésie ainsi que pour les urgences possibles lors d'une telle intervention. Le protocole doit fournir les détails des chirurgies d'urgence lorsque celles-ci sont susceptibles d'être nécessaires.

Il est important de savoir que toute intervention chirurgicale avec survie doit être effectuée sous conditions d'asepsie selon la PNF en vigueur. Toutes les étapes de l'intervention effectuée doivent être inscrites au dossier de l'animal.

Un animal utilisé pour une chirurgie lourde avec survie ne doit pas être utilisé à ces fins plus d'une fois dans sa vie, à moins d'une justification solide approuvée par le CPA.

5.5 Point limite

En recherche, il y a toujours l'obligation de prévenir toute douleur ou détresse inutile chez les animaux qui sont utilisés. Le comportement naturel des animaux se modifie lorsqu'ils sont en douleur ou en détresse. C'est pourquoi il importe de définir les points limites de l'expérimentation et de définir le plan d'action lorsque ce point est atteint.

Un point limite est le moment où la douleur et/ou la détresse doivent être arrêtées, minimisées ou réduites en :

- euthanasiant l'animal selon la PNF en vigueur;
- arrêtant l'intervention douloureuse;
- administrant un traitement visant à soulager la douleur ou la détresse;
- restaurant les exigences de bases (ex. remettre un porc en hébergement de groupe lorsque l'isolement entraîne de la détresse).

Les points limites doivent permettre une détection précoce de la douleur et/ou de la détresse, tout en étant compatibles avec les objectifs scientifiques. Le choix du point limite par le chercheur doit être fait en consultation avec un vétérinaire et le CPA.

Le chercheur se doit de prévoir et de spécifier dans son protocole les points limites, la méthode d'observation et la procédure à appliquer lorsqu'ils sont atteints. Le CCPA recommande au moins deux à trois observations par jour pendant les périodes critiques d'un protocole. Le CPA doit s'assurer du juste équilibre entre les exigences d'une recherche scientifique de qualité et la réduction de la douleur et de la détresse des animaux.

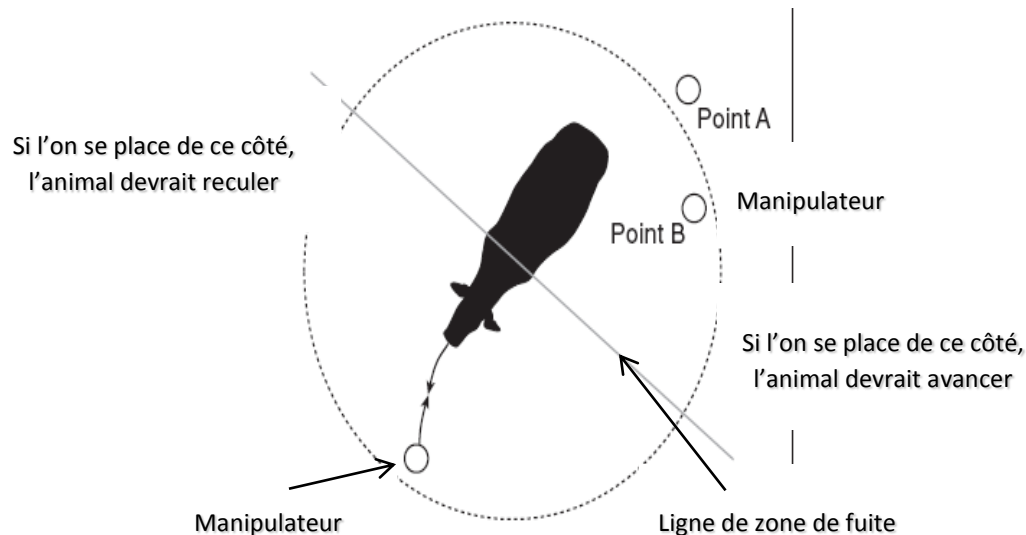
Le lien suivant peut être consulté pour connaître les lignes directrices du CCPA quant aux points limites recommandés :

http://www.ccac.ca/Documents/Normes/Lignes_directrices/Points_limites.pdf

6. Santé et sécurité

6.1 Zone de fuite

La zone de fuite de l'animal représente l'espace personnel de l'animal. Cette distance dépend de son état d'approvisionnement et d'autres facteurs. Lorsqu'une personne s'approche en deçà de la distance de fuite, l'animal s'éloigne.



6.2 Les ruades

Les ruades sont bien souvent difficiles à prévoir puisque les signes précurseurs sont parfois très difficiles à détecter. Les vaches peuvent aussi ruer de côté.

Il existe quelques précautions à prendre afin d'éviter les ruades, comme :

- l'utilisation d'instruments antiruades comme les entravons;
- tenir la queue de l'animal élevée;
- se tenir du côté gauche de l'animal près du membre antérieur;
- ne pas se placer derrière les membres postérieurs de l'animal;
- être attentif aux signes précurseurs d'une ruade;
- identifier les animaux susceptibles de ruer (ex. en mettant un ruban sur la queue);
- prévenir l'animal de notre arrivée avec une voix douce et notre toucher.

6.3 Les écrasements, les coincements et les charges

Étant donné leur grosseur, les animaux de ferme peuvent facilement écraser le pied du manipulateur ou coincer celui-ci dans un coin ou un mur. Voici donc quelques conseils pour éviter de tels accidents :

- ne pas tourner le dos à l'animal en particulier les mâles, les animaux agressifs et les femelles venant de mettre bas;
- travailler avec une autre personne qui pourra au besoin détourner l'attention de l'animal;
- isoler l'animal sur lequel on doit faire des manipulations;
- utiliser des panneaux de protection pour les déplacements.

6.4 Les coups de tête et de queue

Un coup de tête ou de queue peut paraître banal, mais lorsqu'il provient d'un animal aussi massif qu'une vache, les blessures en découlant peuvent être graves. C'est pourquoi l'usage d'un licou ou d'un appareil de contention est indiqué lorsque l'on redoute un coup de tête de l'animal. La queue peut quant à elle être attachée pendant les manipulations.

7. Fin de l'utilisation

Le protocole doit toujours décrire le destin des animaux à la fin du projet. Les animaux de ferme peuvent être retournés dans un troupeau ou pour la consommation humaine, ou être euthanasiés.

7.1 Retour au troupeau ou consommation humaine

Lorsque les animaux n'ont pas eu d'interventions invasives, ils peuvent être retournés dans un troupeau. Ils doivent par contre avoir une période d'acclimatation avant une intégration complète au troupeau.

Si les animaux sont envoyés pour consommation humaine, il faut vérifier si les produits qu'ils ont reçus sont acceptés et s'ils nécessitent une période de retrait, ainsi que si leur condition est acceptée. Par exemple, les animaux munis d'une canule ou d'une fistule ne peuvent généralement pas être éliminés dans la chaîne alimentaire. Même si les chercheurs n'ont pas le contrôle des techniques d'abattage utilisées lorsque les animaux retournent dans la chaîne alimentaire, ils peuvent tout de même s'assurer de les envoyer à des abattoirs réputés. **La vérification de la période de retrait de tous les produits administrés est donc essentielle et obligatoire.**

7.2 Euthanasie

Une mise à mort éthique d'un animal doit procurer une perte de conscience rapide et ne pas entraîner de douleur ou de détresse. Chaque fois qu'une euthanasie a lieu, elle doit être faite professionnellement et avec respect par du personnel ayant reçu une formation adéquate. Une bonne connaissance des signes de douleur et de détresse est nécessaire, tout comme la maîtrise des techniques de contention et de l'évaluation de l'état de conscience. Elle doit être faite dans une salle isolée et inoccupée, afin de réduire le stress causé aux animaux. La méthode d'euthanasie est choisie par le chercheur et doit être approuvée par le vétérinaire et le CPA.

Une fois l'euthanasie effectuée, on doit toujours s'assurer de la mort de l'animal, puis disposer de la carcasse et des tissus conformément à la PNF en vigueur. On doit considérer l'animal mort seulement lorsqu'on est certain que le cœur ne bat plus et que, par conséquent, le sang ne parvient plus au cerveau; on doit également s'assurer que tous les autres mouvements comme la respiration et l'activité réflexe ont cessé. Par conséquent, avec certaines méthodes, deux étapes sont nécessaires, soit la manœuvre provoquant la perte de conscience initiale et l'opération par laquelle on s'assure que l'animal ne pourra ni reprendre conscience, ni se rétablir (ex. section de gros vaisseaux sanguins).

Les lignes directrices du CCPA doivent être consultées pour connaître les techniques d'euthanasie acceptables :

http://www.ccac.ca/Documents/Normes/Lignes_directrices/Euthanasie.pdf

Vous pouvez maintenant [faire l'évaluation en cliquant ici.](#)

Vous devez tout d'abord avoir lu la théorie du tronc commun.